

AVIS

22 juin 2017

NOUVELLE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Présenté par
M. Richard GREGE

Résultat du vote
Unanimité



Consécutivement à l'adoption aux niveaux international et national de mesures et de programmes génériques ayant trait à l'environnement et à la tenue en décembre 2016 des premières rencontres normandes du développement durable, le Conseil régional de Normandie a souhaité poser les fondements d'une nouvelle politique de développement durable autour de six axes forts :

- Normandie, la région de toutes les énergies ;
- déployer le Plan Normandie bâtiments durables ;
- développer l'économie circulaire en Normandie ;
- la Région, leader de la préservation et de la restauration de la biodiversité et du patrimoine naturel ;
- les milieux aquatiques, eaux et littoral : de la terre à la mer ;
- la Normandie, territoire durable.

Ces axes forts font l'objet d'une stratégie de mise en œuvre basée sur un dispositif unique, en l'occurrence IDEE pour Initiative, Développement durable Energie Environnement avec quatre volets proposant un catalogue de démarches en termes de stratégie, de conseil, d'innovation et, naturellement, d'action.

Le CESER accueille avec satisfaction cette nouvelle politique environnementale au sens où elle propose, pour plus d'efficacité, une structuration des politiques de développement durable déployées par le Conseil régional avec de surcroît la mise en œuvre du dispositif IDEE (Initiative Développement durable Energie Environnement). Il observe que ces politiques sont pour une partie d'entre elles préexistantes et qu'il s'agit donc d'une stratégie coordonnée de déploiement de politiques ayant trait au développement durable. Il fait observer à ce propos que l'intitulé « nouvelle politique environnementale » n'est pas en complète cohérence avec le contenu des propositions qu'il contient. Il s'agit en effet plus d'un ensemble de propositions relatives au développement durable qu'à l'environnement à strictement parler.

Néanmoins la conjugaison des 6 axes forts et des 4 volets de mise en œuvre, sous l'égide du dispositif IDEE, apparaît à même, sur le moyen terme, de donner aux politiques de développement durable initiées par la Région une réelle cohérence d'action et une efficacité améliorée. Le CESER tient à ce propos à formuler un certain nombre d'observations.

- Au plan général, il regrette que la préoccupation essentielle qu'est celle du triptyque éducation-sensibilisation-vulgarisation n'ait pas fait l'objet d'un traitement et d'une présentation spécifiques. Intégrée dans le sixième axe sous le libellé de « la Normandie, territoire durable », elle perd à la fois en lisibilité et en importance alors qu'elle constitue un élément indispensable d'amélioration des pratiques de développement durable et de l'environnement.

En revanche, il note positivement la place réservée aux Parcs Naturels Régionaux (PNR) qui, au nombre de 4 en Normandie, représentent une superficie cumulée assez proche de celle d'un département et font montre d'un réel dynamisme au service du développement durable et de l'environnement. Ils sont à la fois des territoires d'innovation, d'expérimentation et une vivante illustration des possibilités qu'il y a à conjuguer développement économique, social et environnemental. Par ailleurs, ils jouent un rôle prépondérant dans la diffusion des bonnes

pratiques. Ils pourraient même être associés au volet IDEE Conseil (et audit opérationnel) du fait de leur expertise reconnue dans un certain nombre de domaines.

Le CESER insiste également sur la nécessité, au sein des politiques opérationnelles et sectorielles déployées usuellement par le Conseil régional, d'une prise en compte la plus transversale possible des préoccupations structurant cette nouvelle politique (économie d'énergie, biodiversité, économie circulaire, qualité des eaux, ...). L'exigence de développement durable doit ainsi être implicitement prise en compte quelle que soit la politique concernée.

Il fait observer que le recours à la procédure d'appel à projets tel que prévue pour plusieurs thèmes d'action est incontestablement de nature à mieux inciter les collectivités à porter ou à accompagner des démarches novatrices. Cependant, en privilégiant l'investissement et le recours à l'appel à projet, le Conseil régional en vient à avantager les territoires les mieux dotés en ingénierie territoriale ; ce choix d'action n'est pas sans engendrer des effets limitatifs et discriminants, lesquels affectent le plus souvent les collectivités les moins à même de s'intégrer dans ce type de démarche.

- au plan détaillé, quelques autres observations peuvent être formulées.

Concernant la partie consacrée au Plan Normandie bâtiments durables, il souhaite que l'aspect éco-matériaux soit mieux pris en compte. Le développement d'une filière de ce type intéresse les territoires de la production primaire à la fabrication secondaire et détermine des économies d'énergie globales (production, transport, isolation optimale du bâti, ...). Considérant qu'il est encore aujourd'hui affecté de surcoûts, le CESER souhaite que l'usage de ces matériaux puisse bénéficier de prêts spécifiques de long terme ; une démarche du Conseil régional auprès des organismes bancaires pour les y sensibiliser serait bénéfique. Toujours dans le cadre du Plan bâtiments durables, il rappelle qu'à plusieurs reprises, il avait insisté sur une prise en compte accrue du respect de la biodiversité dans les processus d'amélioration de l'habitat. Cette préoccupation gagnerait à être prise en considération d'autant qu'elle présente un caractère réglementaire.

Le CESER signale aussi que l'incitation à créer des territoires 100 % énergies renouvelables n'est pas obligatoirement un vecteur d'autonomie énergétique pour ces mêmes territoires. Il conviendra, à horizon 2040, de tendre le plus possible vers une telle autonomie.

Enfin, le fait de fixer des objectifs Bâtiment Basse Consommation (BBC), objectifs qui concernent également les opérateurs publics du logement social, satisfait le CESER même s'ils sont constitutifs de difficultés techniques et, parfois, financières. Cependant, ce souci d'efficacité accrue participe de la lutte contre la précarité énergétique.

Les questions de mobilité et surtout de mobilité économe sous-tendent toute politique de développement durable. Le CESER insiste en ce sens pour que les projets retenus et financés par le Conseil régional dans le cadre de cette politique nouvelle s'inscrivent dans cette préoccupation qu'il s'agisse de l'axe énergie, de l'économie circulaire ou, plus généralement, de celui relatif aux territoires durables.

L'axe milieux aquatiques a retenu toute l'attention du CESER du fait même des spécificités géomorphologiques de la Normandie : un réseau hydrographique englobant un grand fleuve, des fleuves côtiers, un chevelu dense de petits cours d'eau et des zones humides ainsi que des aquifères et des usages variés. En ce sens, la préservation de la qualité et de la disponibilité des ressources en eaux de surface et souterraines apparaît une nécessité et même une priorité. Le déploiement de stratégies et de moyens sur la base des bassins versants paraît primordial.

Enfin, non directement évoquée dans cette nouvelle politique environnementale régionale, la question des relations entre environnement et santé devrait constituer une préoccupation qui, si elle

est implicite, gagnerait à être mieux affichée dans la nouvelle politique environnementale régionale. Qu'il s'agisse de limitation dans l'usage des pesticides, des émissions des gaz à effet de serre, de la préservation directe et indirecte de la biodiversité, de la qualité des eaux et de l'éducation-sensibilisation, cette préoccupation doit constituer un axe de progrès à soutenir dans le moyen et le long termes.

Ces remarques étant formulées et sous réserve d'une évaluation régulière de cette politique, le CESER approuve les déclinaisons de la nouvelle politique environnementale du Conseil régional de Normandie.

Déclarations des groupes

Déclaration de Madame Arlette SAVARY

Au titre du Comité Régional d'Etudes pour la Protection et l'Aménagement de la Nature + FNE Normandie + fédération des 5 associations de pêche en Normandie, GRAPE + CARDERE+ fédération de chasse 76 et 27+ confédération paysanne

L'avis rendu par la commission met en évidence les limites du document de la Région, dans ses enjeux et objectifs, pour prendre en compte le développement durable de manière plus transversale dans toutes les politiques publiques.

Nous attendons davantage d'ambition dans les actions décidées. Il est grand temps de s'engager véritablement, pour trouver des solutions rapidement, pour la reconquête de la biodiversité par exemple. S'engager pour le vivant en préservant toutes les activités humaines. L'objectif de la nouvelle politique environnementale régionale ne devrait pas être en soi, de viser la pérennité des activités économiques existantes, mais bien la pérennité de la biodiversité.

Rétablir, maintenir, restaurer les milieux, c'est le cadre national, mais en région, quelles seront les mesures d'accompagnement ? Comment seront rédigées les règles pour la biodiversité ?

Nous serons vigilants quant à la disparition des réservoirs de biodiversité et le maintien des fonctionnalités écologiques.

Se profile la création d'une ARB Normandie et nous nous en réjouissons bien sûr. Mais nous aimerions que les projets et leurs financements, soient à la hauteur des actions à mener, pour enrayer le recul de la biodiversité en Normandie.

Nous espérons que les crédits 2017 seront engagés à la fin du mois par le Conseil Régional.

Il faudrait globalement pour l'environnement, des moyens budgétaires à la hauteur de l'enjeu. Le budget pèse 1% du budget global de la Région, en baisse de 12% sur 2015.

Avec l'éducation à l'environnement, c'est toujours un parent pauvre.

Nous voudrions attirer l'attention de la Région sur un autre des « 6 axes forts », élaborés en regard du SRADDET, qui devra être approuvé en juillet 2019. Ce schéma réunit en ce moment dans sa phase de concertation des acteurs variés, dont les associations environnementales.

Il faut avoir une vision écosystémique où la terre, l'eau, l'air et les ressources vivantes soient intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend.

La qualité des eaux et de l'air est un enjeu national de santé publique. De la terre à la mer, l'eau doit être l'objet de surveillance, dans le respect des réglementations européennes. Les dates limites du retour au bon état de l'eau sont sans cesse repoussées. Les pollutions diffuses, l'augmentation des concentrations de pesticides utilisées, montrent qu'il est grand temps d'accompagner d'autres pratiques agricoles plus durables : Il faut insister ici sur le rôle bénéfique des herbages, du maintien des prairies.

Avec peu d'intrants, laissant filtrer les eaux de pluie vers les nappes, les herbages contribuent à la lutte contre l'érosion.

Les retournements de prairie sont néfastes à la collectivité, mais les problèmes économiques des éleveurs peuvent interférer, annuler les effets positifs de la protection réglementaire.

La Région qui gère les Fonds FEDER devrait donc valoriser les services rendus par les herbages.

La responsabilité sociétale des entreprises, coopératives agricoles devrait faire que l'eau soit économisée, ou recyclée.

Quant au dispositif IDEE avec ses 17 briques unitaires, dont 4 imposées aux territoires, il ne doit pas faire oublier que de nombreux territoires ou collectivités ont déjà mis en pratique la transition énergétique, l'économie circulaire par exemple à travers les circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la mobilité durable et ont créé des emplois.

Il faudrait donc partir de l'existant, et s'appuyer sur les nombreuses initiatives citoyennes. L'Innovation, ce mot magique des politiques régionales, a déjà commencé depuis un certain temps déjà...

Considérant ces remarques, nous approuvons cet avis.

Déclaration de Madame Sophie CHAUSSI

Au titre du Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

En complément de la déclaration de mes collègues de la protection de l'environnement, que j'appuie d'ailleurs, je voudrais de nouveau insister sur la nécessaire transversalité de l'éducation à l'environnement au DD.

Les appuis possibles aux actions de sensibilisation au DD sont bien présents au sein de la proposition de la Région notamment dans les actions thématiques (développé dans l'annexe 12) du volet IDEE Actions ou dans le volet IDEE Innovation (annexe 13).

On pourra regretter le manque d'inclusion explicite avec les autres thématiques ne serait ce qu'avec les énergies renouvelables, les déchets, l'économie circulaire ou évidemment le patrimoine naturel et les actions en faveur de la biodiversité.

On aurait pu espérer une ambitieuse, et nécessaire, inclusion de ces questions dans le volet IDEE Stratégie car c'est à ce prix que l'on accompagnera un réel changement.

D'autant plus que la région va dans ce sens en pilotant ou en co-animant, avec le GRAINE Normandie, la mise en place d'un espace régional de concertation.

Je réitérerai enfin le nécessaire porté à connaissance des actions existantes et le financement, dans le long terme, des actions qui ont fait leurs preuves à l'issue des financements sur l'innovation.

Déclaration de Monsieur Daniel GENISSEL

Au titre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Sur le sujet de la politique environnementale et de cette nouvelle politique qui est proposée par la Région, l'agriculture est bien évidemment fortement concernée. D'abord elle l'est de façon directe sur un certain nombre de points qui sont évoqués.

Je pense que sur l'aspect biodiversité, la mise en place d'une Agence Régionale de la Biodiversité pourra être un levier à disposition de la Région pour mener des actions favorables dans ce sens.

Je voulais simplement également noter qu'au-delà des intentions générales d'une politique environnement, on le sait, la Région dans l'ensemble de ses actions à caractère économique met une perspective voire des conditions à l'aspect environnemental et de durabilité. Dans le domaine agricole c'est évidemment le cas et, par exemple, l'ensemble des crédits, qu'ils soient directs de la Région ou qu'ils soient liés à ceux des crédits européens et principalement des crédits FEADER sont pour le moins ou conditionnés ou priorités à des investissements ou des actions de développement et de conseil mettant prioritairement en avant les aspects durables des dispositifs agricoles.

Voilà le commentaire que je souhaitais faire par rapport à cette présentation et à cet avis.